Samedi 16 Juin. (N° 71.) 25e Année. — 1866.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU : PLACE DU MARCHE-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . .	18 fr. » c.	Poste,	24 fr. » c.
Six mois, — . . .	10 »	—	13 »
Trois mois, — . . .	5 25	—	7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements *demandés, acceptés* ou *continués*, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnemeut doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 14 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures	13 minutes	du matin,		Poste.
9 —	04 —	—		Omnibus.
2 —	21 —	soir,		Omnibus.
4 —	13 —	—		Express.
7 —	13 —	—		Omnibus.

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures	25 minutes	du matin,	Mixte (prix réduit).
7 —	55 —	—	Omnibus-Mixte.
9 —	50 —	—	Express.
11 —	56 —	—	Omnibus-Mixte.
5 —	52 —	soir,	Omnibus.
9 —	59 —	—	Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces	20 c. la ligne.
Dans les réclames	30 —
Dans les faits divers	50 —
Dans toute autre partie du journal.	75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

Au Bureau du Journal, place du Marché-Noir, et chez MM. Grasset, Javaud et Milon, libraires.

Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, Laffite-Bullier et Cie, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

Le *Moniteur prussien* publie une dépêche du 11 juin, par laquelle le cabinet de Berlin fait connaître aux gouvernements allemands les bases proposées par lui pour la nouvelle constitution fédérale. Ce document contient, à la suite des communications insérées au numéro du 29 mai de la feuille officielle, dix articles, dont voici la substance :

Les parties allemandes de l'Autriche sont exclues du territoire fédéral;

Le pouvoir législatif est exercé par la Diète et par une représentation périodiquement et directement nationale, élue conformément à la loi de l'empire de 1849;

La réorganisation de la Confédération doit se faire d'accord avec le Parlement;

Il doit toujours y avoir déclaration de guerre en cas d'invasion étrangère;

Pour les autres cas, il faut au moins l'assentiment des trois quarts de la population;

La marine de guerre, dans le Nord, sera sous la direction de la Prusse;

Kiel et Jade seront déclarés ports de guerre fédéraux;

Tous les Etats maritimes contribueront à l'entretien de la marine de guerre;

Les forces de terre de la Confédération seront divisées en deux armées : l'armée du Nord, qui, en temps de paix comme en temps de guerre, sera sous le commandement supérieur de la Prusse; et l'armée du Sud, placée sous les ordres de la Bavière;

Les budgets des deux armées seront établis avec l'assentiment de la représentation nationale;

Le futur Parlement règlera les rapports de la Confédération avec l'Autriche allemande.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord*, résumant les phases de la réforme allemande depuis 1865, dit que la pensée de faire entrer l'Autriche dans la nouvelle confédération a dû être finalement abandonnée. L'article 10 du projet de réforme assure à l'Autriche, vis-à-vis de la confédération nouvelle, la position qu'elle voulait obtenir par le principe pondérateur de l'ancienne confédération, qu'elle a inflexiblement soutenu.

La Prusse cherche, par le projet de réforme, à ménager le plus possible l'autonomie des divers Etats, et à arriver à la formation d'une confédération plus unitaire, de telle façon que l'intervention étrangère ne vienne pas, sous la forme d'une question d'équilibre, faire obstacle à l'œuvre nationale.

Un télégramme de Francfort annonce que le général de Gablenz est arrivé le 14, dans cette ville, suivi de près par le 1er bataillon de la brigade Kalik. La population a fait un accueil enthousiaste aux troupes autrichiennes. Le général Gablenz est parti le lendemain pour Vienne.

On écrit de Carlsruhe, le 12 juin, que la Prusse a notifié aux gouvernements confédérés qui se sont déclarés pour elle, qu'elle considérait la proposition de mobilisation comme tout-à-fait contraire au droit fédéral, et qu'en cas de guerre, elle ne s'occuperait que de ses propres intérêts et de ceux des Etats qui se seront déclarés en sa faveur.

Une dépêche circulaire, qui accompagne la proposition de réforme prussienne, demande aux gouvernements si, dans le cas où la Confédération serait dissoute par la guerre, ils seraient disposés à accepter un projet de réforme prussien, tendant à constituer une nouvelle confédération.

Le gouvernement prussien a envoyé le 12 juin, au comte de Karolyi les passe-ports qu'il avait demandés, en les accompagnant d'une lettre bienveillante qui témoigne des bonnes relations que M. de Karolyi a su entretenir à Berlin dans l'exercice de ses fonctions diplomatiques.

On croit que tous les Etats qui ont pris part à la conférence de Bamberg, excepté Bade et les duchés de Thuringe, voteront à Francfort la proposition autrichienne relative à la mobilisation de l'armée fédérale.

La garnison bavaroise a reçu l'ordre de se tenir prête à marcher. On dit qu'elle doit se rendre au camp de Wurtzbourg.

Le *Nord* publie la dépêche suivante, datée de Vienne le 13 juin :

Un courrier autrichien, chargé de dépêches adressées au général Gablenz, se trouvant sur le territoire prussien, a été arrêté, et on lui a pris les dépêches dont il était porteur.

Le gouvernement français a refusé la demande de la Prusse, de se charger de la protection des sujets prussiens en Autriche. La même demande a été refusée aussi par la Bavière.

Le résumé politique hebdomadaire du *Moniteur du soir* se termine ainsi :

En Italie, l'opinion publique n'a pas vu sans émotion s'évanouir l'espoir d'une délibération européenne qui pouvait amener un règlement amiable des difficultés pendantes. La Péninsule paraît subordonner aujourd'hui sa conduite à la marche des évènements en Allemagne.

Il se confirme, dit une depêche de New-York du 2 juin, que les fénians ont envahi le Canada et capturé le fort Elie, qui est un village près de Buffalo. Le bruit court qu'un engagement a eu lieu entre eux et les volontaires canadiens à Ridgeway. Des troupes fédérales ont été envoyées à la frontière, pour faire respecter la neutralité des Etats-Unis.

Nous empruntons au *Temps* la correspondance suivante, qu'on ne lira pas sans intérêt :

L'Autriche, d'une part, sent le besoin de trouver des alliés sur le Danube et sur la Save; de l'autre côté, la Russie, quoi qu'on en dise, et quoi qu'il arrive, fixe ses regards sur les Principautés aussitôt que des complications surgissent en Occident; et la Turquie, irritée des derniers évènements de la Roumanie, inquiète de ce qui se prépare sur l'Adriatique, songe à prendre ses mesures, non pour s'arrondir, mais pour défendre sa position et son influence. De là des rassemblements de troupes russes sur le Pruth, et des

---

FEUILLETON. 2

LA PIÈCE PERCÉE.

(*Suite.*)

Il y avait trois heures qu'on poursuivait le sanglier sans que personne eût pu l'atteindre.

A la fin, un garde forestier le signala dans un fourré près d'une mare.

— Pour l'abattre, il faut un homme qui ait la main sûre, disait le garde.

Or il n'y avait en ce moment de ce côté que l'étudiant de la rue du Paon.

— Pouvez-vous répondre de votre coup, monsieur? lui demanda le garde.

Lucien ne répondit pas; mais animé de l'audace des débutants, il fixa la bête froidement, avec une mâle assurance. Deux petits yeux vifs, pareils à des charbons ardents, le menaçaient déjà près de l'arbre où il avait pris position. L'étudiant arma son fusil, et le sanglier se jetait sur lui, prêt à lui casser une jambe d'un coup de boutoir; mais au moment où il quittait le fourré, Lucien, visant avec attention, lui lança dans l'oreille droite une balle qui l'étendit mort sur les marges bourbeuses de la mare.

— Il est tué! Il est tué!

Aussitôt les fanfares victorieuses retentirent dans le bois; on accourut de vingt sentiers à la fois, à pied et à cheval; les aboiements des chiens se mêlaient au bruit du cor.

C'était un véritable triomphe.

— Comment se fait-il que ce soit précisément ce morveux-là qui ait tué le monstre? se demandait le satrape.

— Cher oncle, je n'y comprends rien moi-même, répondit modestement Lucien. Figurez-vous que c'est le premier coup de fusil un peu sérieux que j'aie tiré de ma vie.

— Ah! voilà ce que c'est, reprit Thesaurochrysonichochrysidès, le gaillard ne l'a pas fait exprès.

On ne l'en tint pas moins pour le héros de la journée.

Au signal donné par l'officier de la vénerie de Versailles, une formidable symphonie fut exécutée sur-le-champ en son honneur. Jamais les tendres échos de cette douce forêt de Verrières n'avaient retenti de notes si puissantes.

Pendant ce temps-là, le sanglier encore tout couvert d'un épais sang noir, était jeté sur un lit de feuilles sèches. Les cors résonnant toujours, un maître piqueur, ayant tiré du fourreau un long couteau de chasse, le lui plongeait dans le ventre, et, après l'avoir vidé, il jetait les entrailles fumantes à la meute. Un autre homme apportait des herbes aromatiques dont on lui remplissait la panse. Les fanfares prenaient alors un ton plus léger. Enfin, on coupait les deux pieds de devant de la bête, dont on faisait hommage à celui qui l'avait tuée; on offrait aussi, par politesse, les deux pieds de derrière à l'ancien fournisseur aux armées.

— C'est bon, c'est bon, s'écriait le Crésus. Voilà la chasse finie. Et montrant le sanglier :

— Qu'on mette ce gaillard-là sur un brancard. Nous allons maintenant faire un petit tour à table.

On improvisa, en effet, un équipage avec de jeunes baliveaux coupés par le pied.

Quatre valets s'y attelèrent.

Le sanglier y fut posé aux accords d'une seconde symphonie.

On rallia ensuite les chiens, on déchargea les fusils dans la cime des arbres, et toute la bande se mit en route pour le château du millionnaire, situé à deux lieues de là.

III.

Au souper qui suivit toute cette cérémonie, Lucien, en Nemrod triomphant, occupa nécessairement la place d'honneur vis-à-vis de son oncle. Le premier toast fut pour lui. Le premier coup de fourchette de chaque plat fut pour lui aussi. Pour se conformer à l'usage, on lui servit la hure, et de plus un morceau fort honorable du râble.

— Heureux coquin, lui disait son oncle à travers les verres à patte et les bouteilles au long cou, voilà une journée telle que la chimie n'en a jamais donné à personne.

Lucien, à la vérité, ne s'était jamais trouvé à pareille fête; aussi était-il presque frappé d'éblouissement. Il trouvait néanmoins le moyen de parler à tout le monde, et le temps de ne perdre ni un coup de dent ni une rasade.

Cependant, lorsque le moment arriva de découper sur son assiette le morceau de râble en petites bouchées, il se tut tout-à-coup et s'arrêta court de manger. Le couteau et la fourchette dont il se servait rencontraient en même temps une vive résistance.

— Qu'y a-t-il donc, cher monsieur? lui demanda un de ses voisins.

envois de régiments turcs en Bosnie et en Herzegowine. On évalue ici à environ 80,000 hommes le corps d'armée russe qui se concentre en Bessarabie ; ce sont des régiments venant du Caucase ; ils remplacent à mesure les troupes qui étaient cantonnées jusqu'à ce jour et depuis quelques mois, mais en nombre moindre, au-delà du Pruth ; ces dernières prennent la route de la Pologne, et s'échelonnent, à ce qu'on nous assure, le long de la Gallicie.

Or, ce qui doit être remarqué, et ce qui a une grande importance, c'est que, en présence de ces rassemblements de troupes russes sur ses frontières orientales et sur celles de la Moldavie, l'Autriche ne songe pas à renforcer ses positions en Transylvanie et en Gallicie : cette puissance s'est dégarnie au contraire de ce côté, autant qu'elle peut le faire dans un pays comme celui-ci. Toute la cavalerie autrichienne qui était en garnison en Transylvanie a pris le chemin du Nord, emmenant avec elle les régiments de lanciers de la Gallicie. Il n'y a plus, surtout en Transylvanie et dans la Gallicie orientale, que les garnisons d'infanterie, strictement nécessaires pour le service des places et la police des villes.

Quant à la Turquie, il est plus difficile d'indiquer la position et la force exacte des troupes qu'elle a dirigées vers le Danube. Les relations entre les deux rives sont devenues difficiles, par suite de la tension survenue entre la Porte et le gouvernement moldo-valaque. Aussi ne me hasarderai-je pas à vous envoyer à ce sujet des renseignements dont je ne suis pas complètement sûr.

Si maintenant nous portons nos regards de la question militaire sur les affaires diplomatiques, nous avons à noter des faits singuliers ! Tout d'abord, la Prusse a subitement pris dans les Principautés une attitude extraordinairement arrogante. L'attitude à Bucharest du prince Charles de Hohenzollern et sa prise de possession du trône roumain, quoi qu'en disent les journaux officiels de la Prusse, est parfaitement un acte dont le gouvernement prussien compte tirer grand parti dans les complications actuelles.

Je vous signalais, dans une des lettres que je vous adressai l'an dernier, l'étrange et incompréhensible pétulance de la Prusse dans toutes les affaires danubiennes : les consuls de cette puissance déployaient, depuis plusieurs années, une activité dont on ne comprenait pas le motif, et dont on était tenté de rire.

On n'en rit plus aujourd'hui, qu'un prince prussien a remplacé Couza, et que de plus l'influence et les traditions prussiennes tendent à trouver sur les marches du trône de Roumanie un défenseur et un zélé partisan. Déjà l'on voit arriver chez nous des officiers prussiens, chargés, dit-on, d'instruire les soldats de concert avec les officiers instructeurs français, déjà l'on parle d'organiser les services publics, ceux des finances surtout, avec l'aide de fonctionnaires prussiens. Les consuls prussiens enfin ont des tendances à prendre en toute occasion le haut du pavé. Ce sont là des indices qui n'échappent pas à ceux qui ont, depuis des années, l'habitude d'observer l'attitude des représentants des puissances occidentales en Roumanie.

En présence de ce déploiement d'activité de l'élément prussien, un rapprochement s'est opéré entre les représentants des puissances plus spécialement orientales, de l'Autriche, de la Russie et de la Turquie. La France reste absolument calme et indéchiffrable ; l'Angleterre et l'Italie l'imitent.

Que font, au milieu de ces imbroglios diplomatiques, les populations slaves, les Serbes, les Bosniaques, les Monténégrins eux-mêmes? Que font les Roumains ? Ceux-ci, je vous l'ai souvent écrit, n'ont aucune sympathie pour l'Autriche ; ils se sentent en ce moment quelque peu inquiets, se voyant entraînés par le prince qu'ils ont choisi dans des complications européennes, auxquelles ils ne s'attendaient pas à être mêlés, et qui ne leur disent rien encore, permettez-moi cette expression. Quant aux Slaves, les deux groupes dont je vous indiquais la formation dans ma lettre du 1er septembre 1865, se dessinent très-nettement, quoique là encore les évènements puissent provoquer des modifications importantes : la Serbie, russe de cœur et d'âme ; le Monténégro et certains districts de la Bosnie, penchant vers l'Autriche. Il a été question, comme vous savez, de compensations territoriales pour l'Autriche sur la Save et sur le Danube, en Bosnie et en Herzégovine; ces bruits ont été accueillis avec une certaine faveur ; des députations se sont rendues à Vienne ; l'Autriche a envoyé des armes et des munitions au prince du Monténégro ; en Serbie, au contraire, on a repoussé hautement ces prétendus projets.

Dans tous ces pays, — et voici ce qui pourrait être un indice pour les rapports généraux qui existent entre la Russie, l'Autriche et la Turquie, — la Russie, comme l'Autriche, fait des efforts pour empêcher les soulèvements nationaux contre la Turquie. La Russie, par exemple, a refusé de donner à Luka Vukalovich les moyens d'organiser une levée de boucliers en Herzégowine. Je dois ajouter que, d'après tous les rapports et renseignements qui me parviennent de ces pays, il y règne une grande agitation ; les populations ne penchent ni pour l'Italie, comme le racontent quelques chroniqueurs de l'*Opinion nationale*, ni contre l'Italie non plus ; elles n'ont qu'un instinct : se débarrasser des Turcs. Or en ce moment, elles sentent vaguement que dans les bouleversements qui se préparent, il y aurait peut-être moyen pour elles de conquérir ce qu'elles convoitent ; mais elles ne savent en aucune façon encore comment elles s'y prendront et l'agitation qui s'est emparée d'elles est parfaitement désordonnée. L'Italie ne peut pas compter sur leur concours en principe ; ces peuples ne la connaissent pas, et Garibaldi essaierait d'entraîner le Monténégro contre l'Autriche, qu'il n'enthousiasmerait pas ces montagnards. Il ne faut pas compliquer et dénaturer les questions, en y mêlant des éléments qui n'y ont que faire. Pour nos Slaves de Turquie, il n'y a que *chrétiens* ou *musulmans*. Ils seraient avec l'Autriche, le jour où une guerre éclaterait entre Vienne et Constantinople ; mais quand ce sont deux nations chrétiennes qui se battent, ils ne sentent pas d'instinct où ils doivent pencher. Comme les peuples primitifs, ils n'ont qu'une pensée : se délivrer du Turc ; et comme cet élément ne joue aucun rôle dans les affaires actuelles, ils s'agitent confusément et sans but ; je dirais volontiers, si ces termes n'avaient pas l'air de jurer ensemble, qu'ils sont en proie à une agitation passive : leur destinée se joue peut-être, mais ce n'est pas eux qui pourront y dire leur mot.

Telle est, en résumé, la situation qui se dessine en ce moment en Orient. Elle peut se modifier sous la pression des évènements et des évolutions diplomatiques. Je vous tiendrai au courant de ces changements : aussi bien est-ce en Orient que l'on peut démêler le plus facilement de quelle nature sont les liens qui peuvent unir les deux grandes puissances orientales sur lesquelles se fixent tous les regards, la Russie et l'Autriche.

Pour les articles non signés : P. Godet.

Nouvelles Diverses.

On lit dans la *Patrie :*

En adoptant la forme d'une lettre au ministre des affaires étrangères, l'Empereur a voulu que l'expression de ses désirs et de ses espérances fût aussi nette et aussi franche que sa volonté est ferme et arrêtée.

L'opinion publique lui en saura gré.

On sait donc maintenant, à n'en pas douter, ce que veut la France ; on sait aussi ce qu'elle fera.

Elle veut le maintien de l'équilibre européen, et elle veut l'indépendance nationale de l'Italie.

Elle fera tous ses efforts pour maintenir la paix, et elle conservera la neutralité tant que les évènements ne viendront pas mettre en question ses droits et ses intérêts.

Le programme politique ne laisse place à aucun soupçon à l'étranger, à aucune inquiétude à l'intérieur.

Ni ambition personnelle, ajoute encore la lettre de l'Empereur, ni intervention dans les affaires particulières des Etats ; sollicitude égale pour la sécurité de l'Europe et pour la puissance de la France.

— La police de Rome a fait fermer, le 13 juin, tous les bureaux de change, parce qu'on y prélevait, en changeant les billets contre des espèces, un agio supérieur à celui qui est autorisé par la loi. On a arrêté, à la Banque, quelques acheteurs et vendeurs de monnaie d'argent.

— Voici, après les mouvements déjà exécutés (ou actuellement en voie d'exécution), le dénombrement des troupes qui doivent prendre part aux manœuvres du camp de Châlons :

1er régiment de grenadiers	3	bataillons.
2e — —	3	—
3e — —	3	—
1er — de voltigeurs	3	—
2e — —	3	—
3e — —	3	—
4e — —	3	—
Régiment de zouaves	2	—
Bataillons de chasseurs à pied	1	—
Bataillons de tirailleurs algériens	1	—
Total.	25	bataillons.
Régiments de cuirassiers	5	escadrons.
Régiments de carabiniers	4	—
Régiment de dragons de l'Impératrice	4	—
Régiment de lanciers	4	—
Régiment de chasseurs	4	—
Régiment des guides	4	—
Total.	25	escadrons.
Régiment d'artillerie monté	5	batteries.
Régiment d'artillerie à cheval	5	—
Total.	10	batteries.
Escadrons du train des équipages militaires	2	compagn.

— Le *Courrier de Bretagne*, du 12 juin, annonce, sous le titre de « Nouvelles d'intérêt maritime », que Mme la marquise de Chassloup-Laubat, femme de Son Exc. M. le ministre de la marine, est heureusement accouchée d'un garçon.

Chronique Locale et de l'Ouest.

MUSÉE DE SAUMUR.

IV (1).

UNE PIERRE DE LA BASTILLE ET LE VOLONTAIRE SAUMUROIS.

Au fond de la galerie géologique créée et organisée sur les anciens créneaux de notre vieil Hôtel-de-Ville, par le *savoir patient* de M. A. Courtiller, on aperçoit une pierre plate, de forme carrée, polie comme pour un lithographe.

(1) Voir l'*Echo*, des 2 et 20 janvier, 20 février 1866.

Lucien répondit qu'il ne savait pas pourquoi son couteau s'ébréchait. Jusqu'à ce moment, la chair du sanglier avait été facile à sectionner ; on pouvait même la croire tendre.

— Mon couteau est frais émoulu, reprit-il, ma fourchette solide ; je ne conçois rien à ce qui arrive.

— Faites venir l'écuyer tranchant, alors, mon cher monsieur, répartit le voisin.

A l'aide d'un petit tranche-lard de Châtellerault, trempé comme un rasoir, ce valet sépara les chairs qui paraissaient vouloir demeurer compactes ; mais au moment où il retirait son ustensile, un objet qu'on avait pas encore vu tomba tout-à-coup sur l'assiette de Lucien en rendant un son métallique.

— Qu'est-ce que c'est que ça ? qu'y a-t-il donc ? demanda à son tour le richard en voyant son neveu changer de visage.

L'étudiant n'avait pas pu maîtriser sa surprise.

Ce qui venait de tomber de la tranche du râble affectait la forme d'une feuille de métal fauve très-artistement arrondie. Dans le premier moment, Lucien avait porté la main à cette étrange trouvaille ; mais c'était en vain qu'il la tournait et la retournait en tout sens entre ses doigts, une pareille découverte déconcertait toutes ses convictions scientifiques. Comment se faisait-il qu'un fragment de métal, grand au plus comme une pièce de dix sous, se trouvât dans le râble d'un sanglier tué en pleine forêt de Verrières ?

— Mon cher monsieur, lui dit de sa place l'officier de la vénerie royale, il n'y a pas lieu de manifester tant d'étonnement. Ce que vous venez de rencontrer sous votre fourchette n'est rien autre chose qu'une balle aplatie qui a séjourné sous les soies de l'animal.

— Voilà l'explication du prodige, s'écrièrent tous les convives en chœur.

— Voilà une explication qui n'explique rien, permettez-moi de le dire, reprit Lucien. Savez-vous ce que je viens de trouver dans le râble de la bête ? Une pièce d'or, tout simplement.

— Une pièce d'or ! objecta en riant l'ancien munitionnaire, qui se piquait parfois de bel esprit ; il voit de l'or partout, cet enfant. Allons, cher neveu, ce n'est pas une vision de chimiste, mais bien une illusion d'alchimiste.

On se mit à rire à la ronde de ce mot, tout en trinquant. Comment ne pas applaudir à la saillie d'un hôte si magnifique ? Le blond chablis qu'on vidait en ce moment était le plus fin qu'on eût pu trouver dans les meilleures caves de la France.

— Riez tant qu'il vous plaira, messieurs, répondit l'étudiant : j'ai parlé d'une pièce d'or, je maintiens ce que j'ai avancé.

En parlant ainsi, Lucien jetait sa trouvaille au fond d'un verre d'eau.

— Cher neveu, est-ce que tu prends ma table pour ton laboratoire ? s'écria le banquier tout fier de son premier succès.

Pour toute réponse, le jeune chimiste retira de l'eau l'objet trouvé, décrassé, poli, presque brillant : c'était effectivement une pièce d'or de petite dimension, ayant l'ampleur d'une pièce de cinquante centimes. Ce qui redoublait la surprise de l'étudiant, c'était de voir que la pièce n'était pas une variété de monnaie française. Quelques caractères germaniques à demi effacés auraient annoncé son origine allemande, quand même on n'eût pas vu sur la pièce le lion traditionnel des Nassau, coiffé d'une couronne ducale, et tenant une épée nue dans ses griffes. Un des convives, qui se donnait pour numismate, déclara que c'était un demi-florin d'or de dix francs, frappé par un des petits princes d'au-delà du Rhin, le grand-duc de Hesse-Darmstadt, probablement.

Cette interprétation n'apprenait toujours pas comment la pièce d'or s'était logée, en France, entre la chair et le cuir d'un sanglier encore jeune. L'ex-banquier rappela à ce sujet l'histoire de ce Polycrate, tyran de Samos, qui, ayant jeté son anneau dans la mer, le retrouva quelques jours après en dépeçant un poisson qu'on avait servi sur sa table. Mais l'analogie ne paraissait pas assez complète pour qu'on crût devoir s'y arrêter.

Le mieux était d'avouer qu'on n'y comprenait rien.

Une circonstance bizarre, dont il n'a pas encore été parlé, compliquait cet étrange épisode. La petite pièce d'or était percée de deux trous imperceptibles, à la manière de ces sequins que les femmes du Tyrol et les jolies filles de Venise sèment dans leurs cheveux quand elles sont brunes.

On sait qu'un vieux préjugé veut que toute pièce de monnaie ainsi trouée porte bonheur à celui qui la possède.

Aussitôt que Lucien eut fait remarquer ce nouvel appendice de sa trouvaille, on commença à faire entendre les rires et les vivats.

— Conservez précieusement ce florin, Lucien, disait-on de toutes parts ; c'est tout à la fois une

Cette pierre, d'une largeur de 40 centimètres environ sur une épaisseur de cinq centimètres, présente à sa surface le dessin d'un plan-partère : *c'est celui de la Bastille !*

Dans les vides externes formés par les contours déchiquetés du plan sont aussi gravés les dessins : *d'un sabre, d'une couronne, de deux écussons armoriés !!*

Une inscription nous apprend que la pierre dont il s'agit fut arrachée aux murailles d'un cachot de la redoutable forteresse, devenue prison d'Etat, par un sieur *Aubin Bonnemer*, de Saumur, qui prit part à l'évènement du 14 juillet 1789.

Les registres de l'état-civil nous ont montré que le nom de famille *Bonnemer* était mal orthographié dans l'inscription lapidaire.

Aubin Bonnemère (1), et non *Bonnemer*, est né à Saumur (2) le 19 janvier 1753, de Simon Bonnemère, marinier, et de dame Aurois, son épouse. Il reçut de son parrain, Aubin Fièvre, le prénom d'*Aubin*, et il était âgé de 36 ans en 1789.

D'un procès-verbal dressé en l'année 1790 par des représentants de la commune de Paris, il apparaît *qu'il servit pendant huit ans Sa Majesté (Louis XVI) en qualité de sergent des volontaires soldés.*

Comment figurait-il à Paris dans l'évènement du 14 juillet 1789 ? Rien ne nous l'apprend ; mais des termes du procès-verbal précité il résulte *qu'il avait servi Sa Majesté*, d'où nous concluons *qu'il n'était plus au service à cette dernière époque*, mais que se trouvant dans la capitale, comme *messager par eau*, et en déchargement des produits de notre pays, il dût peut-être à d'anciennes relations militaires avec des gardes-françaises de jouer un rôle actif dans la prise de la Bastille.

Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il eut le commandement de 40 hommes pour marcher des premiers contre la forteresse, à dix heures du matin ; qu'il coupa les chaînes du petit pont de l'avancée et pratiqua ainsi l'ouverture d'entrée ; qu'il sauva la vie à Mlle de Monsigny, prise par les assaillants pour Mlle de Launay, fille du gouverneur.

Cette dernière subissait la haine publique vouée à son père, qui (au dire de Linguet, dans ses *Mémoires sur la Bastille* où il fut détenu de 1780 à 1782) augmentait par des rigueurs cupides le séjour énervant d'une prison dont le nom seul faisait frémir.

« Le gouverneur actuel, nommé de Launay, » dit-il, est un homme ingénieux qui tire parti » de tout : il a réfléchi que le jardin pouvait être » pour lui un objet d'économie intéressant ; » il l'a loué à un jardinier qui vend les lé- » gumes et les fruits, et lui en paie une » somme fixe par an ; mais pour n'être pas » gêné dans son marché, il a cru qu'il fallait » en exclure les prisonniers (1). »

Mlle de Monsigny ne fut pas la seule personne qui mit à l'épreuve, dans cette journée, le courage généreux du *volontaire saumurois*.

M. Thuriot de la Rozière, président du district de la Culture Sainte-Catherine, était venu en parlementaire dans la forteresse afin de sommer M. de Launay de se rendre : il se disposait à en sortir au moment de l'invasion populaire.

Pris par quelques-uns pour le gouverneur lui-même ou pour une personne de son état-major, il aurait été victime de leur fureur, sans le sang-froid d'Aubin Bonnemère qui le couvrit de son corps.

Ces deux actions valurent à notre compatriote *le sabre d'honneur et la couronne civique* dont chaque dessin encadre le plan de la Bastille. Quant aux deux écussons, leur présence témoigne du sentiment d'affection d'Aubin Bonnemère pour la ville qui l'avait vu naître.

Reportant sur elle l'éclat de sa conduite, il voulut associer sur le trophée qu'il lui destinait les noms de *Saumur* et de *Paris !*

L'identité de ce trophée est incontestable, car son origine fut établie devant l'assemblée des représentants de la commune de Paris, qui autorisa, le 16 juin 1790, Aubin Bonnemère à tracer sur la *pierre, tirée d'un cachot où fut enfermé 32 ans le comte de Lorges, les armes de la ville de Paris et de la ville de Saumur en Anjou, son pays natal.*

Le procès-verbal d'autorisation est du 4 mai précédent, il est signé Castillon, Messalier, Demars, Pelletier, secrétaires. (2).

Bien que nous ne connaissions pas de survivants au *volontaire saumurois*, nous avons pensé qu'il ne serait pas indifférent à nos lecteurs de connaître l'histoire d'un concitoyen qui fut si devoué à son berceau.

PAUL RATOUIS.

(1) Malgré la similitude des noms, il n'est pas allié d'une autre famille de notre ville.

(2) Quartier des Ponts, paroisse de Saint-Pierre.

(1) 1865. Bibliothèque nationale, pages 115-116.

(2) Aachives de la Mririe.

La saison des bains est à peine commencée que déjà la Loire a fait une victime.

Jeudi soir, un jeune homme, le sieur Claude Bory, ouvrier confiseur, était allé, avec deux de ses camarades, prendre un bain à la Blanchisserie. Il s'est, paraît-il, trouvé à la queue d'une grève et a disparu. Un de ses camarades a plongé immédiatement, mais sans succès. Le corps du jeune Bory n'est pas encore retrouvé.

La troupe de l'Odéon est à Nantes ; elle a dû donner jeudi soir une première représentation de *la Contagion*. Son arrivée à Saumur ne va donc pas se faire attendre longtemps.

Le séjour de cette troupe rendra à notre théâtre sa première splendeur ; depuis le départ de l'opéra, il a bien perdu. Les spectateurs ont pu se compter et constater qu'ils étaient descendus au nombre de 75 ou 80, et encore y avait-il parmi eux des employés du théâtre qui, faute d'occupation, ont pu garnir les banquettes.

A quoi tient donc ce revirement ? Le choix des pièces de comédies, vaudevilles, drames, a-t-il toujours été très-heureux et le talent des artistes a-t-il été à la hauteur de ce qu'on devait attendre ?

La désertion de la salle aura été pour M. le directeur l'objet d'une étude spéciale qui devra profiter à sa caisse et à l'avantage des amateurs de spectacle.

Le public ne se serait-il point encore abstenu de suivre le théâtre par raison d'économie ? Il y a longtemps déjà que le bruit court à Saumur, que pour la représentation de *la Contagion*, le prix des places sera considérablement augmenté.

Dans la nuit de lundi à mardi dernier, à Paris, des sergents de ville du 13e arrondissement, en faisant leur ronde, ont trouvé trois saccoches en cuir, alignées sur la voie publique. L'une d'elles, marquée au nom de M. Renou, dit Cholet, marchand de bœufs à Saumur, contenait, en différentes monnaies, plus de 10,000 francs et diverses factures. Les deux autres, marquées à des noms différents, étaient vides. A côté de ces objets, on trouva encore un fouet sans manche et trois sacs de toile vides. Le tout a été déposé au commissariat de police du quartier.

MESSE SOLENNELLE D'HAYDN DANS L'ÉGLISE DE CUNAULT.

Le dimanche 17 juin, une messe solennelle d'Haydn sera chantée dans l'église de Cunault, à dix heures du matin, par une société d'amateurs, dont le public angevin a pu apprécier et goûter plus d'une fois le talent. Pendant la messe, une quête sera faite au profit de la fabrique, pour l'aider à pourvoir à l'entretien de sa belle et monumentale église.

Les personnes qui désireraient assister à cette messe, sont invitées à se faire inscrire chez M. Lefèvre, rue du Portail-Louis, à Saumur. Il tiendra des omnibus à leur disposition, en le prévenant quelques heures à l'avance.

Voici le moment où les chenilles commencent leurs ravages dans les campagnes ; il est à désirer que les propriétaires et les fermiers consacrent quelques instants à la destruction de ces ennemis.

Le moyen de les détruire est bien simple : il consiste à les asperger avec de l'eau de savon qu'on a préalablement agitée avec un rameau ou un pinceau pour la rendre mousseuse ; aussitôt qu'elles ont été atteintes par le liquide, elles tombent et meurent rapidement.

PERCEPTION DE SAUMUR.

Les personnes qui sont convenues avec le percepteur de payer leurs contributions en un seul terme, sont priées de le solder avant le 25 juin.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

On peut désormais considérer comme commencée la guerre fédérale en Allemagne. On sait que le cabinet de Berlin avait notifié aux Etats moyens qu'il regarderait comme un ennemi tout gouvernement qui se prononcerait en faveur de la motion autrichienne de mobilisation. Cette motion n'en a pas moins été adoptée jeudi par la majorité de la Diète. Parmi les Etats qui ont pris, avec l'Autriche, parti contre la Prusse, figurent les plus importants de la Confédération, à l'exception peut-être de Bade, que plusieurs dépêches représentent comme s'étant abstenu ; ce sont la Bavière, le Wurtemberg, la Saxe-Royale, le Hanovre, la Hesse-Electorale et la Hesse-Darmstadt. Le vote du Hanovre, qu'on prévoyait du reste depuis quelques jours, est d'autant plus significatif que, par sa situation géographique, ce pays est en quelque sorte à la merci des armées prussiennes.

Immédiatement après le vote, le représentant de la Prusse, M. de Savigny, s'est levé et a déclaré, au nom de son gouvernement, qu'il regardait la rupture des liens fédéraux comme accomplie, et la Constitution germanique comme anéantie, ajoutant toutefois que le roi de Prusse tenait à l'union du peuple allemand, et était prêt à fonder sur les bases de la réforme qu'il avait proposée, avec les gouvernements qui voudraient l'y aider, une Confédération nouvelle répondant aux conditions du temps présent. Puis il a constaté que ses fonctions avaient cessé, et il a quitté la salle des séances.

Alors M. de Kubeck, représentant de l'Autriche et président de la Diète, a proclamé la validité de la décision qui venait d'être prise, et protesté, au nom de l'indissolubilité de l'union fédérale, contre la retraite de la Prusse. Jeudi au soir, la commission militaire de l'assemblée s'est réunie pour délibérer sur les moyens d'exécuter la résolution diétale. On annonce, pour le 17, une conférence des Etats alliés à l'Autriche, en vue de faire rentrer le Holstein sous l'administration de la Diète, et de prendre au besoin l'offensive contre la Prusse.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

MERVEILLE DE LA NATURE.

L'enfant qui est offert aux regards du public saumurois est un phénomène extraordinaire d'une beauté ravissante. Il est parfaitement fait de tout son corps, d'une santé parfaite et constitué admirablement ; — cette créature intéressante a été visitée et appréciée par presque toutes les célébrités médicales, qui ont déclaré n'avoir rien vu d'aussi parfait, d'aussi complet et d'aussi remarquable pour la science et pour l'humanité. Jusqu'à aujourd'hui on avait offert au public des monstres enfermés dans des vases de verre et noyés dans l'esprit de vin. Ici rien de tout cela, l'enfant est vivant, animé, charmant, parlant distinctement.

Cet enfant est né le 14 juin 1865 ; il mesure 1 mètre de haut, 95 cent. de grosseur de taille, 28 cent. de tour de bras, 43 de tour de cuisse ; le tout admirablement proportionné.

La loge est établie, pour quelques jours seulement, quai de Limoges. — Entrée : 15 c.

ETAT-CIVIL du 15 mai au 1er juin 1866.

NAISSANCES — 16, Albert Ruau, petite rue St-Nicolas ; — 17, Auguste Gabillard, rue de Fenet ; — Louise-Antoinette Pinet, rue Braud ; — Sophie-Adrienne Gaschet, à l'Hôpital ; — 18, Albert Pommerais, rue de Fenet ; — Eugène Girard Cebb, à l'Hôpital ; — 20, Joséphine Hans, rue des Potiers ; — 21, Alfred Princé, à l'Hôpital ; — Elie Niederlender, rue de la Visitation ; — Françoise Tellier, hameau de Beaulieu ; — 22, Prosper-Louis Béas, rue de la Cocasserie ; — 23, Marie Tessier, rue de

---

grosse dot et un talisman. Vous verrez que tout vous sourira à l'avenir dans la vie.

Moitié en riant, moitié en attachant une pensée sérieuse à son action, l'étudiant renferma le demi-florin d'or dans une petite bourse de maroquin rouge qu'il portait au fond de la poche de son habit.

Il ne devait plus être question de la pièce percée, du moins pour ce jour-là.

IV.

Deux mois s'étaient écoulés.

On entrait en hiver.

Lucien, toujours pauvre, ne quittait plus cette studieuse mansarde de la rue du Paon où il demandait péniblement à la science ses âpres secrets ; mais ces secrets ressemblent à l'énigme du sphynx qu'on ne devinait pas du premier coup ni sans danger de mort. Un matin, au plus fort de ses études, on ouvrit sa porte ; c'était un domestique en livrée qui lui apportait une lettre de son oncle.

« Viens sans retard, lui écrivait l'ex-banquier, j'ai quelque chose d'important à te communiquer. »

A une heure de là, l'étudiant se faisait introduire dans le cabinet du Crésus.

— Écoute, cher neveu, lui dit l'ancien munitionnaire, voilà dix ans que je te fais une pension de deux cents francs par mois, c'est une misère qu'il est bien temps de supprimer.

— Cher oncle, vous êtes le maître de diriger vos bontés dans le sens qui vous convient le mieux.

— Attends donc, tu ne sais pas encore ce que je veux dire. Sans me déranger de mon fauteuil, je viens de gagner dans une affaire à peu près cinq cent mille francs. Mes enfants ont du pain sur la planche et assez d'argent dans leurs coffres ; je ne leur ferai donc aucun tort en partageant ce lot en deux, et en t'en donnant la moitié.

En causant ainsi, l'ex-banquier prit sur son bureau un papier zébré de timbres.

— Tiens, ajouta-t-il, voilà le titre qui te donne douze mille livres de rente.

Lucien, ainsi que nous l'avons dit, n'avait jamais été traité en enfant gâté par la fortune. Jusqu'à ce jour même l'homme aux écus, son oncle, s'était montré envers lui plus parcimonieux que naturel. Cet acte de munificence si extraordinaire le frappait au point qu'il ne pouvait trouver un mot de remercîment à répondre.

— A propos, reprit l'ex-banquier, as-tu toujours ta pièce percée ?

— Toujours, cher oncle.

— C'est que je craignais que tu ne l'eussés fondue dans tes diables de réchauds. Garde-toi bien, ajouta-t-il, de te laisser aller à pareille extrémité. Nous verrons si ce qu'on a avancé à cet égard se réalise.

Sur ces dernières paroles, il le congédia. On a compris que l'étudiant était vivement ému. Un titre de deux cent cinquante mille francs, c'est-à-dire douze mille livres de rente, cela formait deux colonnes d'Hercule qu'il n'avait jamais osé espéré d'atteindre, même en faisant beaucoup de chimie.

— Je dois pourtant cette bonne fortune à l'influence de ma pièce percée, dit-il, — et il se mit à penser à la vie nouvelle qu'il aurait à mener.

Il convint à part lui de ne plus s'occuper de science qu'à ses moments perdus. Lucien avait vingt-cinq ans ; c'était le bel âge pour expérimenter l'existence. Douze mille francs de revenu pour un étudiant habitué à ne dépenser que deux cents francs par mois, c'était de l'opulence ; il pensa, du reste, qu'il serait toujours assez sage pour ne jamais entamer le capital. En tout cas, il lui resterait une double ressource, la bienveillance de son oncle et la magique vertu de la pièce d'or.

(*La fin au prochain numéro.*)

Fenet; — Gaston Renault, carrefour Dacier; — 25, Thérèse Dumény, quai de Limoges; — Albert Roquet, rue de Fenet; — 26, Eugène-Ernest Rolland, rue de la levée d'Enceinte; — 29, Marie-Antoinette Sir, rue du Petit-Maure.

MARIAGES. — 16, Denis Charruau, tailleur de pierres, et Jeanne Pinot, sans profession, veuve Pierre Béhu, tous deux de Saumur; — 21, Jacques Maumont, cavalier de manége, et Marie Guiot, couturière, tous deux de Saumur; — 22, Honoré Leduc, jardinier, de St-Hilaire-St-Florent, et Louise-Lucile Choisi, cuisinière, de Saumur; — 28, Edouard-Théodore Baudoin, charcutier, et Louise Rivain, sans profession, tous deux de Saumur; — 31, Louis Ballu, tailleur de pierres, et Henriette Bourasseau, chapeletière, tous deux de Saumur.

DÉCÈS. — 16, Jules-Louis-Thomas Brück, 17 ans (mort sur mer en revenant de Calcutta, le 15 décembre 1864; — 17, Madeleine Pipard, veuve Pierre Matignon, journalière, 88 ans, à la Providence; — 20, Marie-Anne Quétineau, veuve Charles Diard, sans profession, 72 ans, à la Providence; — Louis-François Pinet, receveur de l'octroi, à l'Abattoir, 68 ans; — Jean Boutreux, plâtrier, 38 ans, rue St-Nicolas; — 26, Christophe Lusé, caporal au 25e de ligne (mort à l'hôpital militaire de Paris, le 18 mai courant), 29 ans; — François Corbineau, caporal aux Invalides (mort à l'hôpital militaire des Invalides, le 22 mai), 81 ans; — Charles-Frédéric Beaurepaire, 67 ans, juge de paix à Pouancé, rue Cendrière; — 28, Catherine Morel, journalière, 73 ans, veuve Jean Boulanger, rue de Fenet; — 29, Théodore Montbron, journalier, 28 ans, célibataire, à l'Hôpital; — 30, Réné Daudet, propriétaire, 69 ans, rue de Fenet; — Pierre Boussin, marchand de fourrages, 50 ans, rue St-Nicolas.

P. GODET, *propriétaire-gérant.*

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE Ve FONTENEAU.

Un jugement rendu par le tribunal de commerce de Saumur, le 9 avril 1866, fixe au 1er janvier 1865 l'ouverture de la faillite de dame Désirée Jouet, veuve Charles Fonteneau, marchande, demeurant à Vihiers.

Le greffier du Tribunal,
(294) TH. BUSSON.

A VENDRE

A l'amiable,

UN

CHARMANT CHATEAU

STYLE LOUIS XIII,

En parfait état,

Entouré de douves, cours et jardins anglais, jardin potager, charmilles, petit bois, prés, vignes et terres labourables, de la meilleure qualité;

Le tout situé en **TOURAINE**, à proximité de la Loire et du chemin de fer de Tours à Nantes (à 6 heures de Paris),

Et au gré des acquéreurs : le château seul.

S'adresser à Me ANTHEAUME, notaire à Chouzé-sur-Loire. (289)

Etude de Me LE BLAYE, notaire Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

MAISON ET JARDIN

Rue de Bordeaux, n° 7.

Etude de Me LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE!

MAISON

Située à Saumur, quai de Limoges.

S'adresser, pour tous renseignements, à Me LAUMONIER, notaire.

Etudes de Mes DUFOUR, notaire à Gennes, et HAMELIN, notaire à Saint-Georges-le-Toureil.

A VENDRE

A L'ADJUDICATION OU A L'AMIABLE,

Le dimanche 15 juillet 1866, après midi,

A Gennes, en l'étude de Me DUFOUR,

LES BIENS

Ci-après désignés,

Situés commune des Rosiers :

1° Une closerie, comprenant bâtiments d'habitation et d'exploitation, prés et terre labourable en un seul tenant, contenant 2 hectares 10 ares, sise à Moncottier, exploitée par Girard..... 2 h. 10 a.

2° Une pièce de terre, sise au même canton, exploitée par Battais-Delaunay, contenant... 3 96

Total de la contenance 6 h. 06 a.

La pièce de terre pourra être détaillée. La division en est facile et la jouissance immédiate.

S'adresser, pour visiter les biens, aux fermiers, et aux notaires pour traiter et pour tous renseignements.

Etude de Me TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE MAISON ET JARDIN,

Rue des Poliers, n° 11,

Et un **clos de vigne**, au Vau-Langlais, contenant 80 ares. (290)

A VENDRE

OU A LOUER

Pour le 24 juin 1867,

UNE MAISON, jardin et servitudes, rue de l'Hôtel-Dieu, n° 19.

S'adresser à M. FOURNÉE-CHESNEAU, rue de Bordeaux. (295)

A CÉDER

PAR SUITE DE DÉCÈS

UNE

TRÈS-BONNE ÉTUDE D'HUISSIER

A la résidence d'Azay-le-Rideau,

Chef-lieu de canton, arrondissement de Chinon (Indre-et-Loire).

L'étude est d'un produit d'environ 4,000 fr.

La résidence est des plus agréables.

Il serait accordé des délais pour le paiement.

S'adresser à M. LE FORESTIER, président de la chambre des huissiers, à Chinon. (275)

A CÉDER DE SUITE,

UN MAGASIN

DE SELLERIE-CARROSSERIE,

Articles de Voyages et de Chasse,

A des conditions très-avantageuses.

S'adresser à M. BODIN fils aîné, rue d'Orléans, n° 69. (163)

A LOUER

présentement,

PORTION DE MAISON

Ayant sortie sur la place de la Bilange.

S'adresser à M. CHAMBOURDON.

A VENDRE

OU A ÉCHANGER

Une **jolie petite jument**, demi-sang, âgée de cinq ans, s'attelant et se montant parfaitement.

S'adresser à M. CHAMBOURDON.

Me LAUMONIER, notaire à Saumur, **demande un petit clerc.**

A VENDRE

UNE AMERICAINE à 4 roues.

S'adresser à M. BERGE, sellier.

Si on le désire, on vendra UNE JUMENT et son harnais. (287)

A VENDRE

UNE FANEUSE, en très-bon état et qui a parfaitement fonctionné pendant trois ans.

S'adresser à M. LEFÈVRE, rue du Portail-Louis, 17. (263)

A LOUER

Présentement,

JOLIE MAISON AVEC JARDIN, rue de la Porte-Neuve, près la rue Beaurepaire.

S'adresser à Mme ROBERDEAU. (293)

A LOUER

UNE MAISON fraîchement tapissée, située près le Champ-de-Foire, avec cour, jardin, remise, écurie, et droit de pêche dans un bassin de 28 ares.

A LOUER

UNE PORTION DE MAISON, située place de la Grise.

S'adresser, pour les deux locations, à M. GIRARD fils, marchand de bois à Saumur. (265)

A LOUER

Présentement,

UN JOLI PIED-A-TERRE

Rue Cendrière, n° 6,

Ainsi composé : Remise, écurie à 2 chevaux, petite cour où se trouvent la fosse à fumier et les latrines; cave et caveau.

Au 1er étage, chambre à cheminée sur la rue;

Chambre à cheminée sur la cour;

Au 2e étage, chambre et cabinet à côté; grenier.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue cendrière, n° 8.

L'étude de Me POULET, avoué, est transférée **Grand'Rue n° 10.** (274)

Changement de domicile.

L'étude de Me BINSSE, huissier à Saumur, est transférée rue Cendrière, n° 8. (194)

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

Chez JAVAUD, libraire-éditeur, à Saumur,

IDÉES PRATIQUES

SUR

LA CAVALERIE

Par M. le général de division comte de ROCHEFORT,

Un fort volume in-8°, avec planches et tableaux explicatifs, orné du portrait de l'auteur.

Prix : 6 francs.

Cet ouvrage est précédé du récit de la brillante conduite faite par MM. les officiers de l'Ecole de cavalerie à leur général, lors de son départ pour l'armée d'Italie, fête qui a eu tant d'éclat, que Saumur en conservera toujours un précieux souvenir.

LA FÉODALITÉ

ET

LE DROIT CIVIL FRANÇAIS

Par G. D'ESPINAY,

Juge au tribunal civil de Saumur, membre correspondant de l'Académie de législation de Toulouse.

Mémoire couronné par l'Académie de législation.

Cet ouvrage embrasse l'histoire complète du régime féodal et de son influence sur la législation moderne, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Il se divise en trois parties.

LIVRE Ier. — ORIGINES FÉODALES. — Etablissement de la féodalité; — Institutions romaines, germaniques, gallo-franques; — Vasselage militaire; — Bénéfices; — Colonat; — Servage, etc.

LIVRE II. — DOMINATION DU RÉGIME FÉODAL. — Etat politique de la France sous la féodalité; — Fiefs; — Censives; — Mainmortes; — Mariage féodal; — Bail féodal; — Gardes noble et roturière; — Successions, etc.

LIVRE III. — RÉACTION DES LEGISTES CONTRE LE RÉGIME FÉODAL. — Etablissement de la monarchie absolue; — Restrictions apportées aux droits seigneuriaux et féodaux; — Directe royale universelle; — Rapports du droit moderne avec le droit féodal et coutumier, etc.

Un volume in-8°. — Prix : 5 francs.

DU MÊME AUTEUR :

LES CARTULAIRES ANGEVINS

Etude sur le droit de l'Anjou au moyen-âge.

Cet ouvrage a été récompensé par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans sa séance du 28 juillet 1865.

Un volume in-8°. — Prix : 5 francs.

En vente à Saumur, chez MM. PAUL GODET, imprimeur-libraire, place du Marché-Noir; GRASSET, libraire, r. St-Jean; JAVAUD, libraire, r. St-Jean.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	Bourse du 14 juin. Dernier cours.		Hausse.		Baisse.		Bourse du 15 juin. Dernier cours.		Hausse.		Baisse.	
3 pour cent 1862.	64	25	»	50	»	»	63	80	»	»	»	45
4 1/2 pour cent 1852. . . .	92	50	»	50	»	»	92	25	»	»	»	25
Obligations du Trésor. . .	446	25	»	»	»	»	446	25	»	»	»	»
Banque de France.	3430	»	10	»	»	»	3430	»	»	»	»	»
Crédit Foncier (estamp.). .	1130	»	15	»	»	»	1125	»	»	»	5	»
Crédit Foncier colonial . .	525	»	»	»	»	»	525	»	»	»	»	»
Crédit Agricole	550	»	»	»	»	»	550	»	»	»	»	»
Crédit industriel.	590	»	»	»	»	»	585	»	»	»	5	»
Crédit Mobilier	510	»	11	25	»	»	495	»	»	»	15	»
Comptoir d'esc. de Paris. .	690	»	»	»	10	»	687	50	»	»	2	50
Orléans (estampillé)	790	»	2	50	»	»	790	»	»	»	»	»
Orléans, nouveau	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Nord (actions anciennes). .	1066	25	»	»	3	75	1070	»	3	75	»	»
Est.	490	»	»	»	»	»	490	»	»	»	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	780	»	»	»	»	»	792	50	12	50	»	»
Lyon nouveau.	»	»	»	»	2	50	»	»	»	»	»	»
Midi.	517	50	»	»	2	50	520	»	2	50	»	»
Ouest	517	50	7	50	»	»	517	50	»	»	»	»
Cie Parisienne du Gaz . . .	1375	»	5	»	»	»	1375	»	»	»	»	»
Canal de Suez	285	»	»	»	2	50	280	»	»	»	5	»
Transatlantiques.	395	»	»	»	6	25	402	50	7	50	»	»
Emprunt italien 5 0/0. . .	39	60	2	20	»	»	39	»	»	»	»	60
Autrichiens	282	50	»	»	1	25	283	75	1	25	»	»
Sud-Autrich.-Lombards. .	270	»	»	»	2	50	270	»	»	»	»	»
Victor-Emmanuel	62	»	5	»	»	»	62	»	»	»	»	»
Romains.	46	25	3	»	1	25	45	»	»	»	1	25
Crédit Mobilier Espagnol. .	235	»	»	»	3	75	235	»	»	»	»	»
Saragosse	120	»	»	»	5	»	110	»	»	»	10	»
Séville-Xérés-Séville . . .	31	»	»	50	»	»	32	»	1	»	»	»
Nord-Espagne.	95	»	5	»	»	»	85	»	»	»	10	»
Compagnie immobilière. .	325	»	5	»	»	»	325	»	»	»	»	»
OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.												
Nord.	302	75	»	»	»	»	303	»	»	»	»	»
Orléans	300	75	»	»	»	»	300	»	»	»	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	294	25	»	»	»	»	294	25	»	»	»	»
Ouest	294	50	»	»	»	»	295	»	»	»	»	»
Midi.	293	50	»	»	»	»	293	25	»	»	»	»
Est.	290	»	»	»	»	»	290	»	»	»	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Vu pour légalisation de la signature ci-contre.
En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,